



Déclaration préalable de la FSU 80 au CDEN du 18 février 2021

Madame la Préfète, Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames et Messieurs les élu-e-s, représentant-e-s des parents
d'élèves et des personnels, membres des œuvres complémentaires,

Gouverner c'est prévoir. Sauf, visiblement, pour le ministère de l'Éducation nationale.

Le vendredi 12 février en fin de matinée, le bilan hebdomadaire du ministère de l'Éducation nationale montre une augmentation significative du nombre de classes fermées en une semaine (+70%), alors même qu'une zone est en vacances. Ces chiffres confirment que le virus, et notamment les variants, circule davantage dans les écoles et les établissements scolaires.

Le vendredi 12 février au soir, le ministère en conclut paradoxalement qu'il faut alléger le protocole et publie de nouvelles règles, plus souples, de fermeture de classes et d'isolement dans des situations de cas avérés et/ou cas contacts de variant britannique, sud africain ou brésilien. Incompréhensible et irresponsable ! Tout montre que les variants circulent plus rapidement sur le territoire (en particulier dans les écoles et les établissements scolaires), qu'ils sont, de fait, plus dangereux et... le ministère fait le choix d'alléger les règles de protection et de prévention!

Cette décision semble guidée par un objectif de communication. Alors que la fièvre monte, comme l'atteste le bilan du 12 février, le ministre ne trouve qu'un remède: casser le thermomètre.

La FSU rappelle qu'un protocole sanitaire ne sert pas à produire des chiffres pour enjoliver un bilan ministériel mais à protéger les adultes et les élèves. La FSU exige que des règles plus protectrices soient appliquées en cas de variants et qu'à ce jour, aucune discussion n'a été entamée sur les mesures de protection et de prévention à mettre en place au retour des congés.

Les organisations syndicales vont d'ailleurs lire une déclaration spécifique en ce sens, rédigée par les membres du CHSCTD.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour tous, la FSU dénonce les projets de décentralisation des personnels de santé (infirmières et médecins). Ceux-ci sont à l'antithèse des revendications de création de postes pour renforcer les indispensables équipes pluriprofessionnelles qui viennent en appui auprès des personnels enseignants et administratifs, et particulièrement en cette période de crise sanitaire, où les infirmières et médecins scolaires sont très sollicités dans les établissements.

Les politiques éducatives mises en œuvre par ce gouvernement depuis plusieurs années n'ont fait que renforcer les inégalités, transformer les métiers et les pratiques pédagogiques en accroissant le contrôle hiérarchique et en remettant en cause la liberté pédagogique des enseignant-es.

A l'inverse, les personnels et les usager-es du service public d'éducation ont plus que jamais besoin de visibilité et de sérénité en ces temps troublés.

Le pilotage par les évaluations doit être abandonné, les urgences sont ailleurs. Il est au contraire indispensable de soutenir la professionnalité des enseignant-es et de reconnaître leur légitimité à construire leur pédagogie.

Une réelle revalorisation pour tous les personnels doit être engagée, à l'opposé du Grenelle de l'Éducation qui n'a prévu aucune augmentation pour 70% des enseignant-es.

Il y a un an, en pleine pandémie, le ministre de l'Éducation nationale faisait le choix de suspendre toute fermeture de classe dans les communes de moins de 5000 habitant-e-s, dès lors que le maire s'y opposait. Résultat, avec 918 élèves de moins à la rentrée 2020 et une attribution de 13 postes, seules 7 classes ont été fermées dans notre département. Il eût été pour le moins pertinent

de maintenir cette possibilité à contexte sanitaire équivalent! C'est d'ailleurs ce que la secrétaire d'État Nathalie Elimas a déclaré le 3 février lors des questions au Sénat: «Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail est en cours avec tous les élu-e-s en ce sens.» De nombreux élu-e-s, maires, conseiller-es départementales/aux, député-es et sénatrices/teurs, se sont d'ailleurs exprimé-e-s en ce sens, refusant les fermetures de classes à tout va dans un tel contexte! Ici ou là des constructions de logements, de lotissements, ont été stoppées à cause du confinement et ont pris du retard dans les livraisons, et les projets de fermetures de classes ne prennent pas en compte ce contexte.

Par ailleurs, alors qu'au quotidien les équipes enseignantes font tout ce qui est possible pour que le protocole sanitaire soit respecté, l'annonce d'un projet de fermeture de classe est pour elles un véritable coup de massue! Et comment faire respecter la distanciation physique avec des moyennes à plus ou moins 25 après fermeture? C'est incompréhensible! Pour toutes ces raisons un vœu commun vous sera présenté lors de ce CDEN.

La baisse démographique est réelle, mais réjouissons-nous et profitons-en pour donner toutes leurs chances de réussite à nos élèves! C'est d'ailleurs bien parce qu'un des leviers de leur réussite est la baisse des effectifs que le ministre a choisi de créer des classes à effectifs réduits en GS, CP et CE1 en éducation prioritaire. L'égalité des chances, fondement de notre République, ne doit pas se faire au détriment de certains territoires non classés éducation prioritaire mais pourtant fragiles eux aussi.

Plus de 100 milliards d'euros ont été posés sur la table par ce gouvernement, et il n'y aurait rien pour le service public d'éducation? C'est inconcevable et totalement intolérable! Il faut assurer la réussite maximale de tous nos élèves, combattre les inégalités scolaires révélées par le confinement, quoi qu'il en coûte! C'est bien de l'avenir de notre jeunesse dont il s'agit!

Pourquoi la scolarisation des élèves de moins de 3 ans est-elle en recul dans notre département, comme nationalement? Nous le savons, une scolarisation précoce des élèves issus de familles fragiles socialement a des impacts durables sur la réussite de ceux-là. Alors pourquoi s'en priver ?

Pour ce qui est de la **santé de nos élèves**, nombre de pédiatres alertent sur l'augmentation de la masse grasseuse et la perte d'agilité des enfants, l'ANSES révèle que 2/3 des adolescents de 11 à 17 ans sont en surpoids ou en obésité avec troubles du comportement alimentaire ou qualité de sommeil et de vie altérée, ce que nous constatons au quotidien dans nos classes. Comme nous l'avons déjà fait lors de précédents CDEN, nous rappelons ici que l'école a tout son rôle à jouer pour favoriser la santé de nos élèves. L'EPS est une discipline essentielle pour leur bien-être, tant sur le plan physique que psychique et la circulaire des 30 minutes d'activité physique est une mesure qui ne palliera pas au manque d'activités extra-scolaires de nos élèves. La FSU dénonce fortement ici la mesure d'interdiction de pratique de l'EPS dans des lieux couverts, au moment même où les clubs sportifs ne fonctionnent plus et où le couvre-feu et les conditions climatiques hivernales rendent toute activité physique très aléatoire en extérieur, d'autant plus que la pratique de la danse, relevant du ministère de la culture est autorisée ! Que d'incohérences... . Nous dénonçons aussi la transformation des postes de CPC EPS en postes généralistes car c'est bien de mesures massives de formation des personnels à la pratique de l'EPS dont nos élèves ont plus que jamais besoin pour grandir saine. Que comptez-vous faire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, pour répondre à ces enjeux de santé dans notre département?

Enfin, nous rappelons ici fortement nos **revendications unitaires intersyndicales** soutenues massivement par la profession, à savoir:

- le retrait des plans de formations Français/Mathématiques et des constellations,
- des RASED complets, ce qui implique des créations de postes et des départs accrus en formation,
- le recrutement immédiat des enseignant-es nécessaires sur la liste complémentaire et non l'emploi de contractuel-les, ainsi que l'augmentation de la dotation en postes pour la rentrée 2021,
- le respect sans réserve du droit syndical des personnels.

Venons-en maintenant au **contenu précis de ce projet de carte scolaire**, tel qu'il figure dans les documents que vous nous avez transmis:

- En ce qui concerne l'**augmentation du temps de décharge des directrices et directeurs d'école**, nous ne pouvons que nous réjouir de cette mesure, mais regrettons qu'elle concerne moins de 5% des écoles du département! Comment se suffire d'une disposition qui exclut 95% des bénéficiaires potentiel-le-s? Il faut de toute urgence répondre de manière bien plus ambitieuse à la demande unanime des personnels de temps supplémentaire de décharge pour assurer correctement leurs missions!
- Concernant les **ouvertures et fermetures de classes**, nous sommes bien évidemment favorables à l'ouverture de 29 classes dans le département, mais sur les 38 fermetures prévues, nous considérons que 8 d'entre elles au moins doivent être levées, et y reviendrons en séance.
- Pour ce qui est des **mesures ASH** prévues, nous nous félicitons de l'ouverture d'un poste de psychologue, mais rappelons que notre département aurait besoin de 3 créations de postes pour pouvoir assurer un suivi correct des élèves (800 élèves suivis en moyenne en Europe et de 1200 à 2000 dans la Somme!). Nous déplorons qu'aucune création de postes de rééducateurs ADP ni ADR ne soit prévue alors que le collectif de défense des RASED vous a transmis à plusieurs reprises les besoins en personnels.
- Nous sommes satisfait-es de l'ouverture de 2 **postes de brigade**, mais cela suffirait-il à assurer tous les remplacements en cas de nouvelle épidémie?

Pour ce qui concerne la rentrée 2021 dans les **collèges de la Somme**, elle est entachée de la décision nationale de suppression des 1883 postes dans le second degré au budget 2021.

Les mesures de confinement subies durant l'année scolaire précédente ont de fait creusé les inégalités entre élèves. Beaucoup se retrouvent cette année en plus grande difficulté. Nous aurions pu imaginer que le gouvernement nous permette de compenser ce retard en allégeant les effectifs dans le but d'individualiser davantage notre pédagogie. Mais c'est tout l'inverse qui va être fait à la rentrée 2021! Nous nous sommes pourtant toujours adapté-es au contexte, en essayant au mieux de ne laisser aucun élève de côté. Mais nous constatons une fois de plus que nous ne sommes pas entendu-e-s.

Le département de la Somme n'échappe pas à cette logique de suppression massive de postes, comme en témoigne la mesure académique de retrait de 14 postes ETP dans les collèges du département. Les effectifs prévisionnels annoncent pourtant une augmentation de 289 élèves pour l'ensemble des collèges.

Ce sont au final **33 collèges sur 50 qui ont une DGH en baisse**, soit les deux-tiers des collèges du département.

L'éducation prioritaire paye un lourd tribut dans les retraits de moyens.

Les 4 collèges REP+ rendront à eux seuls 91 heures, soit l'équivalent de 5 postes : -18,5HP à Rosa Parks, -14 HP à César Franck pour des effectifs identiques, -23 HP à Arthur Rimbaud pour 12 élèves de moins et -36 HP à Guy Maréchal pour 7 élèves de moins.

Quant aux collèges en REP, la quasi disparition de leur marge qualitative les fait basculer vers des H/E à peine plus élevés que ceux de la moyenne départementale. Citons Domart-en-Ponthieu qui pour 23 élèves de plus perd 14,5 HP ; Édouard Lucas : +39 élèves, - 9,5 HP ; ou encore Doullens Jean Rostand : +19 élèves, -10,5 heures.

La liste des collèges qui voient leur prévision d'effectifs augmenter et leur DHG diminuer est longue : on peut citer Corbie qui accueillera 13 élèves de plus et perd 2,5 HP, ou encore Albert Jean Moulin qui accueillera 18 élèves de plus sans aucun moyen supplémentaire.

En vérité, les collègues sont à l'os, Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Pas moins de 20 collègues vous ont adressé des demandes de moyens complémentaires, ce qui est très conséquent et témoigne d'une difficulté réelle pour les équipes pédagogiques à faire la prochaine rentrée scolaire dans ce contexte très contraint : partout des collègues témoignent de disparitions de groupes, de classes partagées liées à l'insuffisance d'heures-poste, d'heures supplémentaires imposées à des collègues qui n'en souhaitent pas. Les heures-poste provisionnées sur la « réserve pour ajustements » ont fondu comme neige au soleil, cette réserve n'aura permis de satisfaire que certaines demandes, et cela de manière très partielle, ainsi que le montre le document 4 sur les ajustements réalisés depuis le 15 janvier 2021.

Plusieurs collègues ont émis des votes négatifs sur le projet de répartition présenté par le chef d'établissement en Conseil d'administration ou ont voté des motions réclamant des moyens complémentaires : citons parmi eux Domart (enseignants et parents fortement mobilisés), Chaulnes, Abbeville Millevoye ou Corbie. Quelles réponses avez-vous apporté à ces établissements ?

La rentrée 2021 ne sera pas celle du renouveau. Une nouvelle fois, les conditions de travail des enseignant-es seront dégradées. Tous les indicateurs sont au rouge : H/E départemental en baisse de 0,03%, HSA en hausse de 0,7%, nombre d'élèves par classe en augmentation de 24,72 à 25,03.

Partages de services, mesures de carte scolaire, classes surchargées... seront le lot quotidien des centaines de professeurs exerçant dans les collèges de ce département. Qui par conséquent continueront à se sentir, à juste titre, déconsidéré-es, mal payé-es, maltraité-es.